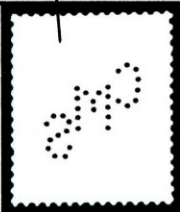


Chapitre 4

COMMENT COMPRENDRE LE MANUEL

Chaque perfin qui est clairement différent est répertorié et illustré séparément. Pour des perfins pareils ou modifiés quelque peu à cause d'un réusinage des matrices, ces perfins sont jugés différents quand ils proviennent de perforatrices différentes. Pour éviter toute confusion, les matrices endommagées, qui semblent être quelque chose qu'elles ne sont pas, sont illustrées et identifiées selon leur origine.

Chaque perfin est présenté en concordance avec l'information constatée.

| PERFIN NUMBER | CONTACT PHOTOGRAPH | LOCATION | USER'S IDENTIFICATION | EARLIEST POSTMARK | POST OFFICE APPROVAL |
|--|---|----------|---|-------------------|----------------------|
| C38 |  | TRAIL BC | CONSOLIDATED MINING & SMELTING COMPANY OF CANADA LTD. | 1922/05/02 | 1920/11/02 |
| G | | CMS | See Addendum A, I, J. Notes - Later issues known. | 1951/07/31 | CA |
| 104, 105, 105d, 106, 107, 107a, 108, 108b, 109, 109c, 110, 110d, 111, 112, 112iv, 113, 114, 115, 117, 118, 128, 141, 142, 144, 146, 149, 150, 153, 155, 157, 158, 163, 164, 165, 165a, 166, 167, 169, 170, 173, 175, 176, 190, 192, 193, 195, 195i, 196, 197, 197c, 199, 203, 215, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 223i, 224, 225, 225i, 226, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 241, 241a, 242, 243, 244, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 257, 269, 271, 277, 284, 286, 287, 288, 292, 301, 303, 304, 305, 306, 313, 316, 320, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 350, 351, 352, 354, 355, 357, 358, 361, 362, 401, 404, 405, 454, 454i, 455, 457, 458, 459, 462, 462i, 464, 504, 537, C5, C6, C7, C8, C9, E7, E9, E10, J15, J15i, J16, J16i, J17, J17i, J18, J18ii, J20, J20i, FX64 | | | | | |
| PERFIN FACTOR | INITIALS OF THE PERFORATOR | | ADDENDA & NOTES | LATEST POSTMARK | COUNTRY |
| | | | CATALOGUE NUMBERS | | |

PERFIN NUMBER (NUMÉRO DE CATALOGUE DU PERFIN) est le numéro alloué à chaque perfin respectif. Où il y a un '-', le perfin n'est pas ce qu'il paraît être et on fait référence à son origine où habituellement apparaît le nom de l'utilisateur.

L'image du perfin fut reproduite la plupart du temps par **CONTACT PHOTOGRAPHIQUE** d'une des matrices de la perforatrice. Gardez à l'esprit que la plupart des perforatrices possédaient des matrices multiples, qui n'étaient pas identiques, de sorte que l'alignement des trous peut ne pas être exactement le même. Autrement dit, le **CONTACT PHOTOGRAPHIQUE** n'est seulement que la représentation de la matrice montrée, et elle ne correspond pas exactement à

2015-09-01

toutes les autres matrices du même numéro de perfin. Les éditeurs ont essayé de garder la taille de l'image précise quand ils ont créé le fichier en PDF. Plusieurs facteurs émanant tant du logiciel de saisie que de l'imprimante de l'image en PDF peuvent amener des changements dans la taille de l'image. La plupart des timbres perforés sont présentés par l'image imprimée dans la position 1, ce qui permet une impression de l'arrière, soit le verso, du timbre, de sorte que la couleur et le sujet du timbre n'interfèrent pas dans l'identification.

LOCATION (EMPLACEMENT) est la ville où la perforatrice était placée lorsqu'elle était utilisée par la firme. Pour une perforatrice utilisée dans deux villes ou plus, les villes sont énumérées selon l'ordre chronologique de l'usage.

USER'S IDENTIFICATION (IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR) est le nom de la firme qui a acheté la perforatrice. Pour une firme ayant plus d'un nom (autre que par un rachat), on prend le nom le plus connu. Des tentatives ont été menées pour confirmer l'orthographe des noms. Là où le nom de la firme n'apparaît pas, le propriétaire/utilisateur demeure inconnu.

EARLIEST POSTMARK (OBLITÉRATION POSTALE LA PLUS HÂTIVE) est un compte-rendu de l'usage connu d'un perfin par le BNA Study Group. Des modifications pour certaines dates sont à prévoir dans le futur, mais cette information indique les années confirmées pendant lesquelles un perfin a été utilisé. Les dates se lisent ainsi : année/mois/jour.

POST OFFICE APPROVAL (DATE D'APPROBATION PAR LE BUREAU DE POSTE) est la date à laquelle le ministère des Postes a approuvé l'usage d'un perfin particulier, tel que présenté dans l'Annexe A. Lorsqu'une firme possède un perfin approuvé, on juge que cette approbation s'appliquait à tous les perfins similaires et/ou ultérieurs, aussi y a-t-il un renvoi au signe approuvé. En l'absence d'approbation, l'espace est vierge. Pour une perforatrice localisée à l'extérieur du Canada qui n'a pas perforé de timbres-poste canadiens, un N/A (not applicable) confirme que l'approbation par le ministère des Postes n'était pas requise pour les timbres fiscaux canadiens qui furent perforés. Pour les timbres-poste de Terre-Neuve, la réglementation relative à l'approbation ne s'appliquait pas puisque Terre-Neuve n'était pas membre de la Confédération canadienne au moment de la perforation; N/A apparaît donc. Les dates se lisent ainsi : année/mois/jour.

PERFIN FACTOR (FACTEUR DE RARETÉ) est un essai d'indiquer la quantité relative de timbres rapportés pour chaque perfin dans les enquêtes du BNA Study Group et il permet une comparaison pour les collections répertoriées. Ci-dessous l'on retrouve le décompte des copies rapportées en 1984. En 2011, les facteurs A, B, et C demeurent représentatifs du décompte. Les autres facteurs auront des décomptes plus élevés, mais demeurent proportionnels. Les facteurs, qui incluent tant les timbres-poste que les timbres fiscaux, sont les suivants :

- A 1-3 copies rapportées
- B 4-10 copies rapportées
- C 11-30 copies rapportées
- D 31-100 copies rapportées
- E 101-300 copies rapportées
- F 301-1,000 copies rapportées
- G 1,001-3,000 copies rapportées

2015-09-01

H 3,001-10,000 copies rapportées

I 10,001 et plus copies rapportées

COUNTRY (PAYS OU LES PAYS OÙ LE PERFIN A ÉTÉ TROUVÉ) est l'identification des pays dont les timbres ont aussi été vus perforés par la même perforatrice. Le pays le plus souvent mentionné est les États-Unis, mais Terre-Neuve (NL), l'Angleterre (GB), Trinidad & Tobago (TT) et l'Irlande le sont aussi. Note : toutes les perforations australiennes sont dans des timbres de droit de douane (fiscaux) et non dans des timbres-poste, et elles émanent d'une perforatrice américaine.

INITIALS OF THE PERFORATOR (INITIALES DE LA PERFORATRICE) est la séquence des lettres du perfin. Plusieurs symboles contribuent à la description des perfins.

/, comme dans **AR/&Co** – tout ce qui suit / se trouve sur une ligne en dessous.

-, comme dans **M-W/A** – indique un tiret ou un espace marqué.

(), comme dans **BC/C(o)** – la ou les lettres entre parenthèses sont enfermées dans la lettre qui précède.

[], comme dans **[AC/o]** – les lettres dans les crochets partagent quelques aiguilles avec quelques-unes ou toutes les autres lettres à l'intérieur des crochets.

Lettre minuscule, comme dans **AR/&Co** – les lettres écrites en minuscules dans la liste sont en lettres minuscules dans le perfin.

. les points comme dans **W.J.G** sont des parties intégrantes des initiales.

<>, comme dans **<P>P/Co**, la (les) lettre(s) dans <> est (sont) dans le sens contraire.

Note: les trous de code, comme dans **NLY**, n'ont pas été inclus dans les initiales.

LATEST POSTMARK (OBLITÉRATION POSTALE LA PLUS TARDIVE) est un compte-rendu de l'usage connu d'un perfin par le BNA Study Group. Les modifications pour certaines dates sont à prévoir dans le futur, mais cette information indique les années confirmées pendant lesquelles un perfin a été utilisé. Les dates se lisent : année/mois/jour.

ADDENDA & NOTES (ANNEXES ET NOTES) est une indication que ce perfin est référé à une annexe, et chaque référence est ainsi notée car un élément est assez significatif pour nécessiter une attention spéciale, requérant un endroit particulier pour une explication.

CATALOGUE NUMBERS (NUMÉROS DE CATALOGUE) est une liste de contrôle de tous les timbres émis et rapportés pour chaque perfin à la date inscrite en haut de la page. La liste originale a été dressée par Conrad Tremblay et elle mentionne également les positions trouvées pour chacun de ces timbres (pour obtenir ces informations, veuillez contacter le BNA Study Group). La liste a été ajoutée parce que de nouveaux timbres ont été rapportés et que les numéros des timbres ont été changés pour s'accorder aux numéros du catalogue de 2015. Les timbres sont catalogués dans l'ordre selon les catalogues suivants :

2015-09-01

The Canadian Revenue Stamp Catalogue édition 2009 par E. S. J. van Dam, comme: FX64 or NFC1

The Standard Canada Precancel Catalogue 5^e édition. Le numéro d'un préoblitéré est composé d'un nom de ville, ou de traits, ou de numéro de type (1 à 15) et du numéro de timbre du catalogue Scott (HAMILTON 4-105). Le nom de la ville (Hamilton) est indiqué seulement pour le premier numéro de préoblitéré (Hamilton 4-105, 4-107) et n'est pas répété pour les numéros de préoblitérés subséquents si le nom de la ville ne change pas. Le 'I' majuscule signifie « inverted » (renversé), le D majuscule « double » et le T majuscule « triple ». Pour connaître la liste complète du système de numérotation des préoblitérés, consultez le "Standard Canada Precancel Catalogue, 5^e édition".

COMMENT COMPRENDRE LE MANUEL

Note: Si un timbre perforé est terre-neuvien, les numéros du United Specialized Catalogue, section Terre-Neuve, sont utilisés sans autre identification. Si un perfin terre-neuvien est rapporté dans un timbre canadien, un NL est ajouté devant le numéro de timbre canadien.

AVIS IMPORTANT

Pour des raisons techniques, le chapitre 5 ne sera pas traduit en français et l'édition anglaise sera utilisée. Toutefois on trouvera ci-après la traduction des COMMENTAIRES qu'on y trouve.

COMMENTAIRES SOUVENT UTILISÉS :

Damaged die of ? : matrice endommagée de ? (suivi du numéro du perfin).

Re-drilled dies of ? : matrices réusinées de ? (suivi du numéro du perfin).

See addendum ? : voyez l'annexe ? (suivi de la lettre de l'annexe).

See addendum B for differences between ? and ? : voyez l'annexe B pour différencier ? de ? (? étant le numéro du perfin).

See addendum D (This is not a perfin by definition) : voyez l'annexe D (Ce n'est pas un perfin par définition).

See perfin ? : voyez le perfin (suivi du numéro du perfin).

AUTRES COMMENTAIRES SELON L'ORDRE D'APPARITION :

B9 Known used at BFG Canadian Head Office at Kitchener ON : Connu pour son utilisation au bureau-chef canadien de la BFG à Kitchener (ON).

B10 B/LL/B is for Balmoral Block where it was located: B/LL/B pour Balmoral Block, immeuble où Lamontagne Limited logeait à Montréal.

B15 et **B16** Distributed to ON & QC: distribué en Ontario et au Québec.

C2 Found with Montreal QC and Toronto roller cancels : trouvé avec des oblitérations « roulette » de Montréal (QC) et Toronto (ON).

C11 Stamp found with Cape Town (South Africa) Paquebot cancel : trouvé avec une oblitération « paquebot » de Cape Town (Afrique du Sud).

2015-09-01

C15 Note : Distributed nationally : Note : distribué partout au Canada.

C18 Re-drilled dies of original CXL C 48 : matrices réusinées à partir des matrices de CXL (C48).

C19 Re-drilled dies of the re-drilled dies of CIL C18 : matrices réusinées des matrices réusinées de CIL (C18).

C21 Note : Later issues known : remarque : des timbres émis postérieurement sont connus.

C24 After 1961, the perforator was located in Edmonton AB: après 1961, la perforatrice était à Edmonton (AB).

C30 Known as Consolidated Press: connu sous le nom de Consolidated Press.

C32 Note: Approval requested from Ottawa ON : note: autorisation demandée à partir d'Ottawa (ON).

C41 Note: Incomplete dies are C42: observation: les matrices incomplètes proviennent de la perforatrice produisant le perfin C42.

D2 Cancellations from Montréal QC : oblitérations de Montréal (QC).

D4 Found with Cape Town (South Africa) Paquebot cancel : trouvé avec une oblitération « paquebot » de Cape Town (Afrique du Sud).

D6 American perfin catalog say location is Boston MA but had Vancouver BC office. Cancelled in Toronto: le catalogue des perfins américains situe l'emplacement de la perforatrice à Boston (MA), mais la compagnie avait un bureau à Vancouver (CB). Oblitéré à Toronto (ON).

D7 Cancelled in Toronto ON : oblitéré à Toronto (ON).

E1 Note: See letter F: Note: voyez à la lettre F.

F3 Approved as The Fidelity & Casualty Co. Of New York: autorisée pour The Fidelity & Casualty Co. de New York.

G5 Also see perfin K1: voyez aussi le perfin K1.

G9 This is the rebuilt G10 : c'est la perforatrice G10 qui a été réusinée.

G10 Machine cancels with New Westminster BC : oblitérations « machine » de New Westminster (CB).

G14 Approved as G.T.R. System. Cancelled with London ON: autorisée pour la G.T.R. System. Oblitéré à London (ON).

G16-G17 (entre) NUMBERING GREAT-WEST LIFE ASSURANCE CO. CODE HOLES: NUMÉROTATION DES TROUS DE CODE DE LA GREAT-WEST LIFE ASSURANCE CO.

I4-I5 (entre) NUMBERING THE INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY CODE HOLES : NUMÉROTATION DES TROUS DE CODE DE LA INTERNATIONAL HARVESTER CO.

I5 (avant) Damaged dies of various (IHC)- I8, I9, I19 & I20: matrices endommagées de plusieurs IHC (aiguilles brisées) – I8, I9, I19 et I20.

I5-I23 Seen as « ...Company Of America » and « ...Company Of Canada » on letters: identifiée comme « ...Company Of America » et « ...Company Of Canada » sur les plis.

I7 Used in Toronto ON to IHC in Weyburn SK: Utilisé à Toronto (ON), puis à la succursale de IHC à Weyburn (SK) par la suite.

I14 Located in Weyburn SK up to 1935, then Winnipeg MB: en usage à Weyburn (SK) jusqu'en 1935, par la suite à Winnipeg (MB).

I23 Seen with North Battleford SK post mark: vu avec une oblitération de North Battleford (SK).

2015-09-01

I24-I25 (entre) Damaged die of C27: matrice endommagée de C27.

e

K1 The "G" was intentionally removed from G5 perfin GK: le "G" a intentionnellement été enlevé du perfin GK (G5).

L1 Initials of the Legislative Assembly : initiales de la Legislative Assembly (Assemblée législative du gouvernement de l'Ontario).

L5 Found with Windsor ON roller cancel : trouvé avec une oblitération « roulette » de Windsor (ON).

L8 Also used by Algoma Steel Corporation Limited : utilisé aussi par la Algoma Steel Corporation Limited.

M9 This die changed to N3: cette matrice a été réusinée pour donner N3.

M13 Later mint reported: timbres neufs postérieurs rapportés.

M23 Many have missing holes : plusieurs timbres perforés ont de nombreux trous absents (aiguilles brisées).

M27-M28 (entre) Damaged die of M29 ? : matrice endommagée de M29?

N3 Dies changed from M9 : matrices reusinées à partir de celles de M9.

N6 Found with a Winnipeg cancel : trouvé oblitéré à Winnipeg.

N8-N9 (entre) NUMBERING THE NEW YORK LIFE INSURANCE COMPANY CODE HOLES: NUMÉROTATION DES TROUS DE CODE DE LA NEW YORK LIFE INSURANCE COMPANY.

N9, N10, N14 et **N15** Listed in US as New York NY: listé dans le catalogue américain comme New York NY.

N12 Known with Nokomis SK postmark: vu oblitéré à Nokomis (SK).

N13 Listed in US as Chicago IL: listé dans le catalogue américain comme Chicago IL.

N17-N18 (entre) This is N18 with a missing code hole : il s'agit de N18 sans le trou de code (aiguille brisée).

N22 Listed in US as Duluth MN : listé dans le catalogue américain comme Duluth MN.

N23 Listed in US as Philadelphia PA: listé dans le catalogue américain comme Philadelphie PA.

N31 Known postmarked with Beauharnois QC, Cornwall & Ottawa : vu oblitéré à Beauharnois (QC), Cornwall (ON) et Ottawa (ON).

P2 Approval for Winnipeg MB office: autorisation accordée pour le bureau de Winnipeg (MB).

P3-P4 (entre) We believe this perfin is a FAKE: nous croyons que ce perfin est un FAUX.

P18 et **P19** Approval given to Provincial Treasury : autorisation accordée au Trésor provincial (de la Saskatchewan).

R5, R6 et **R7** Can be Royal Insurance or Queen Insurance : peut avoir été utilisé par la Royal Insurance ou par la Queen Insurance.

S19 Only mint reported : seulement des timbres neufs ont été rapportés.

T7 Found on a cover from Toronto ON : trouvé sur un pli en provenance de Toronto (ON).

T13 Found on Vancouver cover : trouvé sur un pli en provenance de Vancouver.

2015-09-01

W10 et **W11** First reported in the 1st Edition : d'abord rapporté dans la 1ère édition.

#1 (maltese cross): (croix de Malte).